



Client			
Coordonnateur			
Révisions			
No	Description	Appr.	Date
1	Entré pour CCU	C.R.	2012/07/17



LÉGENDE

-  Arbre
-  Arbrisseau
-  Arbustes
-  Graminée
-  Couvre-sol

- NOTES GÉNÉRALES À L'ENTREPRENEUR :**
- 1- L'entrepreneur doit vérifier les conditions existantes sur le site avant le début des travaux et aviser l'architecte paysagiste de toute erreur, omission ou contradiction.
 - 2- Les niveaux existants indiqués sur le plan proviennent du relevé fourni par le propriétaire.
 - 3- L'entrepreneur ne doit éliminer aucune végétation existante sur le site sans l'approbation de l'architecte paysagiste.
 - 4- L'implantation des ouvrages devra être approuvée par l'architecte paysagiste avant de commencer les travaux.
 - 5- L'entrepreneur doit prendre connaissance du site avant la fermeture des soumissions.

projet | PAYSAGE

24 MONT-ROYAL, O. BUREAU 801 MONTREAL QUEBEC H2T 2E2
T: 514.849.7700 F: 514.849.2027 INFO@PROJETPAYSAGE.COM

Scale:

Nom du projet

CONDO_ST_URBAIN

Titre du dessin

ESQUISSE

1:250

Dessiné par : S.G. Approuvé par : C.R. Date : Mars 2011	Feuille No. : AP-01 11-124
--	---